

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

**OBJET : RD 35 - Arles - Cession de parcelles départementales à titre onéreux au
Groupement Foncier Agricole du Domaine de Boisviel**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la cession au Groupement Foncier Agricole du Domaine de Boisviel des parcelles cadastrées section KH n°51, 267, 269 et 271 d'une superficie totale de 16 012 m², situées sur la commune d'Arles en bordure de la RD35, pour un montant de 25 600 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'acte administratif correspondant.

La recette de 25 600 € sera imputée au chapitre 77 du budget départemental

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**